

Compte-rendu de la réunion mensuelle du 4 Octobre 2019

Le Président Christian LAFONT assure la tenue de la réunion et ouvre la séance de travail à 18 heures 10 devant un auditoire de 34 personnes.

Introduction du Président :

Le Président remercie les adhérents de leur présence et ouvre l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Présentation des nouveaux adhérents:

Le Président demande aux nouveaux adhérents, s'il y en a, de se présenter :

Mmes Malligand Bénédicte et HAUTER Corine co-skippers, déjà adhérentes en recherche d'un bateau et qui viennent d'acquérir un Gibsea 77 GTE (ancien bateau de Manu).

Retour sur le Conseil d'Administration du 19-09 :

- Les 3 dossiers en cours concernant :

Passeport Escales,

les parkings dédiés plaisanciers

les portillons d'accès aux pontons,

ont été à nouveau évoqués et entendus au niveau de la SEM gestionnaire du port qui missionne un audit sur l'organisation et fonctionnement du port.

Un retour vous sera fait tout à l'heure par J Yves Martin qui a participé à une réunion.

- Règlement intérieur, ajouts à l'article 3 « membres » :

Le Président indique que dans le cadre des attributions conférées par les statuts en vigueur, le Conseil d'Administration est habilité à compléter le règlement intérieur. Il a décidé à l'unanimité de faire des ajouts concernant la perte de qualité de membre afin de mieux protéger les adhérents de comportements ou propos non conforme à l'objet statutaire et à l'esprit de notre amicale.

J-Paul précise, par ailleurs que l'ensemble des membres a reçu un exemplaire du Règlement Intérieur modifié avec l'invitation à la présente réunion.

J Jacques en effectue la lecture :

« Le Président et le Conseil d'Administration se réservent le droit de refuser le renouvellement annuel d'une adhésion (équipier ou bateau) même en présence du règlement de renouvellement à encaisser.

- Si la qualité de membre actif a été perdue dans le cadre d'une décision du Conseil d'Administration relevant de l'article 8 alinéa d des statuts, elle vaut pour la personne physique pour un équipier et dans le cas d'un skipper ou d'un co-skipper, elle vaut pour la personne physique et également pour le bateau. »

Le Président ajoute que ces procédures sont d'exception et qu'on s'en passerait bien, J-Paul indique qu'heureusement il y a une phase d'audition préalable.

La vie du port : (voir également le compte-rendu de la réunion du 06-09)

Le Président indique que certains principes sur les dossiers en cours sont validés et passe la parole à J Jacques BERLAND, vice-Président, pour la conduite de la suite réunion.

Ce dernier passe la parole à J Yves Martin qui a assisté activement une réunion plaisanciers dans le cadre de l'audit.

Passeport escales :

J Yves MARTIN indique que Passeport Escales est un des dossiers importants évoqués et rappelle que les Sables est un des derniers ports de Manche-Atlantique à adhérer à ce réseau. Pour cette zone c'est actuellement 83 ports affiliés.

Il rappelle ensuite le principe :

Lorsqu'un bateau du port signale son départ, il met son anneau à disposition du port pour accueillir les bateaux visiteurs.

En contrepartie, il bénéficie dans les ports affiliés au réseau Passeport Escales jusqu'à 2 nuitées consécutives gratuites (+ bonus escales) dans la limite de 5 par an et par port.

Dans ce cadre, le coût des escales dans les ports affiliés = 0 € (Le port d'accueil perçoit une commission versée par votre port d'accueil)

Peuvent s'ajouter des avantages particuliers variables selon les ports par exemple à Quai Garnier les nuitées que vous passez dans des ports non affiliés sont payantes et en contrepartie Q Garnier vous verse une indemnité de mise à disposition de votre anneau égal au prix d'une nuitée moins une commission de l'ordre de 20 %.

Après une opposition forte du Directeur de port à l'adoption de ce type d'avantage s'est posée la question de l'indemnisation, qui n'a pas été prise en compte par ceux qui mettent leur anneau à disposition en saison et qui n'utilisent pas P Escales notamment les petits bateaux de pêcheurs (et pour l'APPO ceux qui font des croisières lointaines sur des périodes longues hors ports P Escale !).

Cette question n'est donc pas tranchée et nous soutenons ce type d'avantages particuliers favorisant ainsi au maxi les places disponibles pour accueillir les visiteurs à Port Olona.

Stationnement des véhicules des plaisanciers sur le front de port :

J-Yves indique qu'en l'absence de parking dédié et sécurisé pour la plaisance comme dans les ports de Vendée, des solutions pourraient émerger pour Port Olona avec des emplacements réservés quai La Gravière (badges auto ?) et de l'autre côté de la rocade pour les séjours plus longs au lieu et place du parking clos à remorques de bateaux. Le Président ajoute que dans ce cas ce parking existant serait agrandi, sécurisé et surveillé par des caméras.

Ce dossier reste à suivre...

Portillons d'accès aux pontons :

Devant la difficulté d'ouverture des portillons à contre-pente et à marée basse, des réclamations et demandes ont été enregistrées.

J-Jacques Berland indique qu'une expérience consistant à laisser les portillons ouverts en journée a été conduite notamment sur le ponton A et qu'actuellement sur ce ponton, une expérience de portillon sur le quai est conduite...

Convaincus que les ouvertures en journée peuvent servir au repérage pour vols nocturnes ou autres actes malveillants, nous suivons de près ce dossier...

Retour sur les animations passées :

Pêche à la margate :

Organisée par le pôle croisières :

J Yves Martin remercie chaleureusement J Yves Grelaud de ses conseils avisés et présentation de matériel, des turluttés, couleurs tendance, montage, prodigués à l'occasion d'un briefing le vendredi soir avant de rejoindre la terrasse du bureau du port pour un apéritif APPO.

Il indique que le samedi, la journée de pêche fut ventée avec un fort clapot qui n'a pas permis à tous les bateaux d'appareiller pour taquiner la margate.

Le produit de la pêche riche d'une quinzaine de spécimens a permis de mettre à profit les conseils avisés de J Yves Grelaud pour organiser une séance de nettoyage dans une crique voisine du port. Le tout dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale !

J-Yves Martin conclut en indiquant que le soir nous étions 18 convives... pour un repas pris en commun dans une crêperie bien connue du port...

Fête du Coquillage à St Martin de Ré :

Après un départ agité, l'arrivée sous le vent de l'île fut par une mer plus apaisée mais quand même avec 25 nds de brise ! Trajet de port à port en 4h00 !

Très bon accueil du Président du Cercle Nautique Martinais, Philippe CARUEL, et de son prédécesseur, Guy Malet, que nous connaissons bien et qui ont pu nous accompagner pour nos apéritifs ponton malgré les préparatifs de la fête !

Ambiance très sympa, bouteilles de vin offertes par le CNM pendant les dégustations de coquillages !!

Pour les bateaux qui ont effectué le retour le dimanche par 25 nds de brise (+ rafales !) le trajet a été assez rapide mais dans des conditions de mer agitée. L'arrivée dans des horaires peu éloignés de la marée basse (coëf 115) a pu surprendre...

Pour ceux qui sont rentrés le lundi, conditions presque estivales !

Prochaines animations :

Fête du Thon à Yeu (le Grand Festin) samedi 12 octobre :

J Yves Martin demande au secrétaire de faire partir rapidement l'info pour recueillir les inscriptions avec les jours de départ des Sables, afin d'organiser au mieux notre arrivée à Port Joinville.

Exercices avec les jeunes sapeurs-pompiers :

J-Jacques Berland indique que 2 sessions sont prévues les 16 et 18 octobre à partir de 14h00

Il s'agit d'exercices en rade de prise en main d'un voilier, comment l'arrêter, comment affaler les voiles, dans le cadre de leur parcours diplômant vers le brevet de pompiers sauveteurs côtier.

Les besoins sont de **4 bateaux le 16-10** et de **7 bateaux le 18-10**

J-Jacques Berland, demande à J-Paul, le secrétaire, de prévoir rapidement une communication avec appels à bateaux pour participer à ces exercices.

Projets d'animations 2020 :

Suite à la réunion du Pôle Croisières de ce jour :

Voici les projets du Pôle Croisières détaillé par J Yves Martin :

- **Organisation d'un rallye** avec un lieu pré-retenu pour Rochefort sur Mer riche en monuments, en histoire maritime...(dates à définir) avec trajet en bateau ou en voiture.

Nous cherchons des volontaires pour participer à l'organisation, n'hésitez pas à vous manifester auprès de J Yves Martin !!

- **Organisation d'une « régata »** (rallye en baie !) pour les moins de 30 pieds qui prennent peu part aux croisières (départs échelonnés, mesure des temps à l'arrivée, 2 groupes de taille de bateaux à définir à l'intérieur des 30') un débriefing convivial pour départager les ex-aequo !!! J Yves indique qu'il va contacter Jacques Praud propriétaire d'un bateau rentrant dans ces catégories qui pourrait conseiller et participer ! (date à définir !)
- **Croisières de printemps** avec 2 programmes à l'étude :

Remontée de la Vilaine jusqu'à Redon, dates et port de rendez-vous à prévoir (Pornichet ? Turballe ? Piriac ?)

Les Iles : Houat, Hoedic, Belle Ile... avec le Crouesty par exemple comme Port de rendez-vous (dates à définir)

- **Croisières d'été** (dates à définir, au plus tard 15 juin ??)

Trajet N° 1 avec rendez-vous à Brest Château (Camaret ?)

Trajet N° 2 : 3 programmes possibles :

pour certains, retour en cabotage touristique vers « nos eaux »,

pour d'autres, poursuite vers les îles Scilly,

enfin pour certains Bretagne Nord... Anglos ??...

-Création d'un « groupe pêche » à l'intérieur du pôle croisières :

J Yves remercie vivement J Yves Greleau en raison de ses compétences halieutiques d'avoir accepté de participer à l'animation de ce groupe à constituer. Le programme prévisionnel : comment monter les lignes, choisir ses leurres, apprendre à repérer les zones de pêche, notamment pour la pêche à la traîne.

-Handi T'aime Mer Air (HTMA), Vendée Va'a :

Le Président, Christian LAFONT, indique que l'édition 2020 est incertaine ainsi que pour la Vendée Va'a.

DIVERS :

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans ce chapitre, la prochaine réunion est bien encore prévue le vendredi 8 novembre 2019 en raison du WE de 3 jours du 11 novembre. Désolé ! « Errare humanum est » !

Verre de l'amitié :

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président invite les membres présents à passer à la partie conviviale à 19h20.

Merci à tous de votre présence.

Le Président

Le secrétaire